



Assemblée générale

Documents officiels
Cinquante-sixième session
Supplément No 21 A (A/56/21/Add.1)

18 septembre 2001

Français
Original : anglais/français

Comité de l'information

Rapport du Comité de l'information sur la reprise de sa vingt-troisième session

5-7 septembre 2001

Additif

1. Le Comité de l'information a repris sa session du 5 au 7 septembre 2001 en vue d'examiner le rapport final du Secrétaire général sur les résultats du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale à l'Organisation des Nations Unies¹. Aux termes du paragraphe 46 de son projet de résolution B, intitulé « Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information », qu'il a adopté par consensus le 11 mai 2001, l'Assemblée générale accueillerait avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet pilote² et, aux termes du paragraphe 47, elle prierait le Secrétaire général d'établir un rapport final sur les résultats du projet pilote et déclarerait son intention de prendre pendant la partie principale de sa cinquante-sixième session une décision définitive sur l'autorisation à donner et les ressources nécessaires en vue de la création d'une station permanente de radio internationale à l'Organisation des Nations Unies.

2. Le Président du Comité a fait une déclaration liminaire (voir annexe I au présent rapport) dans laquelle il a exposé le programme de travail du Comité pour la reprise de la session qui, selon ses propres termes, revenait à décider si la voix de l'ONU continuerait d'être entendue. Selon lui, « la radio unissait notre planète » et était donc un élément capital des activités d'information menées par l'Organisation.

3. Le Chef par intérim du Département de l'information a fait une déclaration dans laquelle il a présenté le rapport final du Secrétaire général (voir annexe II au présent rapport). Il a dit que l'émission de radio de 15 minutes qui était diffusée en direct à partir du Siège de l'ONU dans les six langues officielles avait permis à l'Organisation de s'ouvrir vers l'extérieur, de rendre son activité plus transparente et de se faire entendre au niveau local, but de toutes ses activités d'information. Il a rendu hommage au personnel du Département, qui avait travaillé d'arrache-pied pour faire aboutir le projet de radio pilote, ainsi qu'aux radiodiffuseurs du monde entier qui aidaient l'ONU à diffuser son message, puis il a fait entendre au Comité de courts extraits des émissions de radio du Département.

4. Le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) a pris la parole et indiqué que le projet pilote avait été financé par des ressources du Département de l'information que l'on avait réaffectées. Vu qu'aucune décision n'avait été prise quant à la poursuite de l'expérience de radiodiffusion à l'échelle internationale au-delà de la phase pilote, aucun crédit n'avait été demandé à ce titre dans le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2002-2003, ce qui n'était pas le résultat d'une erreur mais correspondait à la pro-

cédure budgétaire normale. Si le Comité de l'information décidait de recommander à l'Assemblée générale de donner suite au projet et de faire de la radiodiffusion à l'échelle mondiale l'une des activités permanentes du Département de l'information, des ressources supplémentaires de l'ordre de 3,5 millions de dollars seraient nécessaires pour le prochain exercice biennal. Un état des incidences budgétaires de cette décision serait présenté à la Commission des affaires politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et, au cas où celle-ci déciderait d'approuver la recommandation, cet état serait aussi présenté à la Cinquième Commission pour qu'elle en examine les aspects budgétaires et pour qu'elle formule une recommandation à l'Assemblée générale quant à la décision à prendre à sa cinquante-sixième session.

5. Une délégation, qui s'exprimait au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a souligné l'importance de la radio pour les pays en développement et fait valoir que les émissions de radio que le Département diffusait en direct témoignaient de manière frappante de sa volonté de défendre le multilinguisme. Le Groupe des 77 avait rédigé une nouvelle version des paragraphes 46 et 47 du projet de résolution B, qui reflétaient sa position concernant l'avenir des activités de radiodiffusion internationale du Département.

6. Une autre délégation, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et d'autres États, a indiqué que tous s'accordaient manifestement à dire que la radio devait faire partie des activités d'information du Département et que le problème qui restait à régler était de savoir comment passer à l'étape suivante. Elle avait espéré que le rapport final serait plus détaillé. Si le Comité ne s'occupait pas de finances, il ne travaillait pas non plus dans le vide et devait être informé des incidences financières du projet. La délégation a demandé en particulier une ventilation détaillée des 3,5 millions de dollars demandés pour ledit projet au cours du nouvel exercice biennal.

7. Deux autres délégations se sont associées à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine et se sont déclarées en faveur d'une radio internationale permanente à l'ONU.

8. Le Chef par intérim du Département de l'information a dit que des précisions supplémentaires concernant le projet pilote étaient actuellement communiquées au Comité pour examen, notamment un document officieux du Secrétariat, qui contenait une ven-

tilation des dépenses prévues pour le projet au cours de l'exercice biennal 2002-2003, une liste des émissions de radio quotidiennes en direct à distribuer et un document sur la diffusion de ces émissions.

9. À l'issue de consultations officieuses de son groupe de travail à composition non limitée, le Comité s'est réuni le 7 septembre 2001 et a décidé par consensus de modifier le projet de résolution B relatif à la politique et aux activités de l'ONU en matière d'information en remplaçant les paragraphes 46 et 47 par quatre nouveaux paragraphes. Le texte révisé du projet de résolution B se lit comme suit :

**Projet de résolution B
Politique et activités de l'Organisation
des Nations Unies en matière d'information**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Souscrivant à l'avis du Secrétaire général selon lequel les fonctions d'information et de communication doivent être au coeur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies et une culture de la communication doit être instituée dans l'ensemble de l'Organisation, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier les objectifs et les activités de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et afin que l'Organisation puisse bénéficier d'un large soutien mondial,

Soulignant que le Département de l'information a pour principale mission de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales et détaillées sur les tâches et les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans une plus grande transparence,

Constatant avec préoccupation que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a continué

de se creuser et que de vastes pans de la population des pays en développement ne tirent aucun bénéfice de la révolution intervenue dans le domaine de l'information et de la technologie, et soulignant à cet égard la nécessité de corriger les déséquilibres existant actuellement dans l'ordre mondial de l'information et de la technologie de façon à le rendre plus équitable et plus efficace,

Constatant que les progrès de la révolution des technologies de l'information et des communications ouvrent de vastes possibilités nouvelles de croissance économique et de développement social et peuvent jouer un rôle important dans l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, et soulignant par ailleurs qu'ils posent des problèmes et créent des risques et pourraient se traduire par un accroissement des disparités entre les pays et en leur sein,

Estimant que l'évolution actuelle et les changements rapides dans le domaine des technologies de l'information et des communications ont des conséquences considérables pour le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, et du Département de l'information en particulier, et qu'il pourrait de ce fait être nécessaire d'apporter les ajustements voulus à la manière dont le Département exécute son mandat,

Notant les autres initiatives prises pour combler l'écart numérique, notamment par la Banque mondiale, l'Union internationale des télécommunications, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies établi par le Groupe des huit nations et le Sommet du Sud du Groupe des 77,

Rappelant ses résolutions 50/11 du 2 novembre 1995, 52/23 du 25 novembre 1997 et 54/64 du 6 décembre 1999 sur le multilinguisme et soulignant qu'il importe d'utiliser comme il convient les langues officielles dans les activités du Département de l'information de manière à réduire l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles,

Déclarant que le Secrétaire général devrait continuer d'améliorer l'efficacité des activités du Département de l'information,

Accueillant l'Arménie et la Jamahiriya arabe libyenne au Comité de l'information,

I. Introduction

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information du Secrétariat, et toutes ses autres résolutions pertinentes sur les activités du Département de l'information;

2. *Demande* au Secrétaire général de continuer à appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et les autres directives qu'elle a adoptées en ce qui concerne la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

3. *Souligne* l'importance du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, tel qu'elle l'a approuvé dans sa résolution 55/234, en tant que document fixant les grandes orientations du programme d'information afin de mettre une communication efficace au service des objectifs de l'Organisation;

4. *Se félicite* de la Déclaration du Millénaire³, de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2000 du Conseil économique et social⁴ et du rapport du millénaire⁵ du Secrétaire général, dans lesquels il apparaît clairement que le domaine de l'information et des communications suscite de nombreux espoirs et de nombreuses préoccupations;

5. *Lance un appel* aux États pour qu'ils ne ménagent pas leurs efforts, dans le respect de leurs lois, afin d'empêcher que les moyens d'information classiques et les nouvelles techniques de l'information et des communications soient utilisés pour porter atteinte aux gouvernements légitimes et à la démocratie, attiser les conflits ethniques et la xénophobie, inciter à la haine et à la violence et contribuer aux manifestations de l'extrémisme quelles qu'elles soient;

6. *Reconnaît* le travail important qu'effectue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que la collaboration qu'elle apporte aux agences de presse et organismes de radiodiffusion et de té-

l'émission des pays en développement, de façon à diffuser l'information sur des questions prioritaires;

II. Activités générales du Département de l'information

7. *Réaffirme* que le Département de l'information joue un rôle central dans l'élaboration des politiques d'information de l'Organisation des Nations Unies et constitue la principale source d'information concernant l'Organisation et ses activités ainsi que celles du Secrétaire général;

8. *Se félicite* de la création du Service d'information des Nations Unies par le Département de l'information, et prie le Secrétaire général de continuer à ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies et le Service d'information des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et impartiales sur les questions dont l'Organisation est saisie et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec les résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

9. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies⁶, et engage le Secrétaire général, tout en soulignant la nécessité de tenir compte des vues des États Membres à ce sujet, à poursuivre son action de réorientation, et le prie de rendre compte de cette question au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session;

10. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer les activités qu'il consacre aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition, et de concourir à combler le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine crucial de l'information et de la communication;

11. *Souscrit* aux vues du Secrétaire général selon lesquelles la mise au point d'une vision stratégique associant tous les éléments du Secrétariat et mettant l'accent sur la planification de la coopération au sein de l'Organisation constitue l'élément central permettant de poursuivre la réorientation, et encourage le Département de l'information à maintenir, améliorer et élargir les activités qu'il mène dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;

12. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer la coopération entre le Département de l'information et les autres départements du Secrétariat, en particulier ceux qui s'occupent de questions ayant un caractère prioritaire;

13. *Se félicite* des initiatives prises par le Département de l'information pour renforcer le système d'information des Nations Unies et souligne à cet égard combien il importe pour l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les programmes et fonds des Nations Unies qui prennent part aux activités d'information d'adopter une approche cohérente axée sur les résultats et d'obtenir les ressources nécessaires à l'exécution de ces activités, compte tenu des vues des États Membres quant au caractère approprié et à l'efficacité de leur mise en oeuvre;

14. *Prie* le Département de l'information de continuer à assurer le plus large accès possible aux visites guidées des bâtiments de l'Organisation, et de veiller à ce que les expositions organisées dans les locaux ouverts au public restent aussi instructives, actuelles, pertinentes et technologiquement novatrices que possible;

15. *Est consciente* de la nécessité pour le Département de l'information de renforcer ses activités d'information dans toutes les régions, prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies une analyse de la portée actuelle des activités menées par le Département identifiant aussi précisément que possible les publics et les zones géographiques pour lesquels la diffusion de l'information est insuffisante et méritent éventuellement qu'on leur ac-

corde une attention particulière, notamment sur le plan des moyens de communication appropriés, et compte tenu des besoins locaux au niveau linguistique;

III. Multilinguisme et information

16. *Souligne* combien il importe de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et met également l'accent sur la nécessité de pleinement mettre en oeuvre sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997 dans la partie C de laquelle elle priait le Secrétaire général de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres;

17. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session des chiffres à jour sur l'utilisation et la maîtrise des six langues officielles par le personnel du Département de l'information;

18. *Prie également* le Secrétaire général de s'assurer que le Département de l'information dispose des effectifs appropriés capables d'utiliser toutes les langues officielles de l'Organisation pour mener à bien l'ensemble de ses activités;

19. *Rappelle* au Secrétaire général qu'il convient de tenir compte dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département de l'information de l'importance qu'il y a à utiliser les six langues officielles pour toutes ses activités;

20. *Prend note* des directives concernant la publication des documents sur l'Internet et prie à cet égard le Département de l'information et le Groupe de travail sur les questions relatives à l'Internet d'inclure dans ces directives des recommandations spécifiques permettant d'atteindre l'objectif consistant à afficher sur les sites Web toute la documentation existante dans les six langues officielles de l'Organisation;

IV. Campagnes de publicité

21. *Rappelle* ses résolutions 53/202 du 17 décembre 1998 et 54/254 du 15 mars 2000, par lesquelles elle a décidé de désigner sa cinquante-cinquième session « Assemblée du Millénaire » et de convoquer un Sommet du Millénaire faisant partie intégrante de l'Assemblée du Millénaire, prend note du rapport du Secrétaire général sur la campagne de publicité du millénaire⁷ et félicite le Département de l'information du rôle important qu'il a joué dans la mise en oeuvre de cette campagne;

22. *Apprécie* les initiatives prises par le Secrétaire général pour faire de 2001 l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et, consciente qu'il importe d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'impact que le dialogue entre les civilisations pourrait avoir en favorisant la compréhension mutuelle, la tolérance et la coexistence pacifique, encourage le Secrétaire général à intensifier la campagne de publicité par le truchement du plus grand nombre possible d'organismes de radiodiffusion et de langues, outre les langues officielles, pour étendre la couverture de l'événement, l'accent étant mis en particulier sur la diffusion des conclusions du Groupe de personnes éminentes pour l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et le prie de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session;

23. *Rappelle* le paragraphe 10 de sa résolution 55/47 du 29 novembre 2000, intitulée « Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 » et, à cet égard, encourage le Département de l'information à diffuser des informations concernant expressément la culture de la paix, en gardant présente à l'esprit la décennie en cours;

24. *Considère* que le Département de l'information doit, grâce à une stratégie ciblée qu'il définira, assurer de manière plus soutenue la promotion des sessions extraordinaires et des conférences, notamment de celles concernant les pays les moins avancés, les enfants, le commerce illicite des armes légères, le VIH/sida, le racisme, l'environnement, le financement du développe-

ment, le développement durable et le vieillissement, qui porteront sur des questions d'un intérêt crucial pour la communauté internationale, en particulier pour les pays en développement, ainsi que de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, qui est en cours, et prie le Secrétaire général de faire le nécessaire à cet égard et de faire rapport au Comité à sa vingt-quatrième session dans le cadre de son rapport sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies;

25. *Rappelle* ses résolutions 53/59 B du 3 décembre 1998 et 54/82 B du 6 décembre 1999, et prie instamment le Département de l'information de prendre les mesures nécessaires, en fournissant des informations pertinentes et objectives, en vue de contribuer à la réalisation des principaux objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique⁸, et de faire connaître les activités du groupe de travail à composition non limitée établi à cette fin;

26. *Rappelle également* ses résolutions relatives aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, en particulier les résolutions 51/138 du 13 décembre 1996 et 52/172 du 16 décembre 1997, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les pays intéressés et avec les organisations et organismes pertinents des Nations Unies, à continuer de prendre les mesures voulues pour sensibiliser l'opinion publique mondiale aux conséquences de cette catastrophe;

27. *Rappelle en outre* sa résolution 55/44 du 27 novembre 2000 concernant la coopération et la coordination internationales pour le rétablissement de la santé de la population, la régénération de l'environnement et le développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, qui a été touchée par des essais nucléaires, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les organismes et les organes compétents des Nations Unies, à prendre les mesures appropriées pour faire mieux connaître à l'opinion publique mondiale les problèmes et les besoins de la région de Semipalatinsk;

V. Comblir le fossé informatique

28. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir créé le Service des Nations Unies pour les technologies de l'information, le Centre télémedical et le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications en vue de combler le fossé informatique et de réduire l'écart persistant entre pays développés et pays en développement, accueille avec satisfaction la contribution du Département de l'information à la promotion des initiatives prises par le Secrétaire général pour combler ce fossé dans le but de stimuler la croissance économique et de réduire l'écart persistant entre pays développés et pays en développement et, à cet égard, prie le Département de renforcer encore son rôle;

VI. Centres d'information des Nations Unies

29. *Souligne* que les centres et antennes d'information des Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle important en diffusant partout dans le monde des informations sur les travaux de l'Organisation, en particulier dans les domaines du développement économique et social;

30. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé « Intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : prise en compte des vues présentées par les gouvernements hôtes⁹ », note avec satisfaction les mesures prises par le Département de l'information pour tenir compte des vues formulées par les gouvernements hôtes dans leur réponse au questionnaire établi par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour continuer à tenir compte de ces vues et de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session;

31. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session au sujet de toute proposition éventuelle tendant à poursuivre, chaque fois que possible et au cas par cas, la politique d'intégration au moindre coût, tout en maintenant l'indépendance opérationnelle et fonctionnelle des centres d'information, en tenant compte des vues des pays hôtes pour s'assurer que

l'intégration ne nuit pas au fonctionnement et à l'autonomie des centres d'information, afin d'atteindre l'objectif annoncé de cette politique, qui est d'améliorer la prestation de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information;

32. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer dans le rapport sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies qu'il soumettra au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session, des informations sur le rôle du Département de l'information dans la mise en application de ses recommandations concernant la création de maisons des Nations Unies;

33. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'allocation équitable de ressources aux centres d'information des Nations Unies¹⁰, souligne qu'il faut s'attacher davantage à garantir l'allocation la plus équitable possible des ressources aux centres d'information et fait observer qu'une attention particulière doit être portée aux préoccupations des pays en développement et, le cas échéant, à d'autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition;

34. *Souligne* qu'en leur qualité de « voix locale » du Département de l'information, les centres d'information des Nations Unies doivent faire connaître au niveau local les travaux de l'Organisation et mobiliser un soutien en leur faveur, et salue l'appel que le Secrétaire général a adressé aux gouvernements hôtes pour leur demander de faciliter le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies dans leur pays en mettant à la disposition de ceux-ci des locaux gratuits ou à loyer subventionné, tout en tenant compte de la situation économique des gouvernements hôtes et en sachant qu'un tel soutien ne doit pas se substituer à l'allocation dans le budget-programme de l'Organisation de toutes les ressources financières nécessaires aux centres d'information;

35. *Réaffirme* que les centres d'information des Nations Unies doivent continuer de faire connaître les activités et réalisations de l'Organisation dans les domaines du développement économique et social, de l'élimination de la pauvreté, de l'allègement de la dette, de la san-

té, de l'éducation, de l'élimination de l'analphabétisme, des droits de la femme, des droits de l'enfant, de la détresse des enfants dans les conflits armés, de l'exploitation sexuelle des enfants, de l'élimination du trafic de la drogue, des questions d'environnement, de la paix et de la sécurité, ainsi que d'autres questions pertinentes;

36. *Réaffirme en outre* le rôle qui revient à l'Assemblée générale en ce qui concerne l'ouverture de nouveaux centres d'information des Nations Unies, invite le Secrétaire général à faire les recommandations qu'il pourra juger utiles concernant la création et l'emplacement de ces centres et, à cet égard, prend note avec satisfaction des demandes présentées par les Gouvernements de la Croatie, du Gabon, de la Guinée, d'Haïti, de la Jamaïque et du Kirghizistan concernant la création de centres ou d'antennes d'information des Nations Unies;

37. *Prend note* des efforts faits par certains centres d'information des Nations Unies pour créer leur propre page Web en langues locales et, à cet égard, encourage le Département de l'information à mettre à la disposition des centres, en particulier ceux dont les pages Web ne sont pas encore opérationnelles, des ressources et des moyens techniques leur permettant de créer des pages Web dans les langues locales du pays où ils se trouvent et engage les gouvernements hôtes à répondre aux besoins des centres d'information des Nations Unies;

VII. Rôle du Département de l'information dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies.

38. *Note avec satisfaction* les efforts faits par le Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même de créer des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et autres opérations hors Siège de l'Organisation des Nations Unies et d'en assurer le fonctionnement et prie le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département soit associé aux futures opérations dès la phase de planification, grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements du Secrétariat, en particulier avec le Département des opérations de maintien de la paix, et de faire rapport à ce sujet au Comité de

l'information à sa vingt-quatrième session, en 2002, en présentant le cas échéant des propositions visant à renforcer le rôle du Département à cet égard;

39. *Prend note* des débats qui se poursuivent au sujet du rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies¹¹, à cet égard, souligne que le Département de l'information doit continuer de s'attacher à renforcer sa capacité de contribuer utilement au fonctionnement des antennes d'information des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session dans le cadre du rapport demandé au paragraphe 38 ci-dessus;

40. *Souligne* qu'il importe de renforcer la capacité d'information du Département de l'information dans le domaine des opérations de maintien de la paix, ainsi que son rôle dans le processus de sélection des porte-parole pour les opérations ou missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et, à cet égard, engage le Département à détacher des porte-parole ayant les qualifications requises pour assumer les tâches qui leur sont confiées pour ces opérations ou missions et de prendre en considération, le cas échéant, les avis exprimés notamment par les pays d'accueil;

VIII. Bibliothèque Dag Hammarskjöld

41. *Note* les efforts que le Secrétaire général continue de déployer pour faire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une bibliothèque virtuelle de portée mondiale, mettant à la disposition d'un nombre croissant de lecteurs et d'utilisateurs, sous forme électronique, les informations publiées par l'Organisation des Nations Unies ainsi que des documents acquis auprès d'autres sources, et, parallèlement, le prie d'enrichir le fonds de livres et de revues de la Bibliothèque, notamment en acquérant des publications sur des questions intéressant la paix et la sécurité ainsi que le développement, afin que la Bibliothèque demeure une source largement accessible d'information sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

42. *Invite* la Bibliothèque à aviser ses usagers, y compris les États Membres par le canal de leurs missions, des publications et des collections nouvelles, en utilisant notamment le courrier électronique;

43. *Se félicite* des cours dispensés par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld aux représentants des États Membres et au personnel du Secrétariat pour les initier à Cyberseek, à la recherche sur le Web, à l'Intranet, à la documentation de l'Organisation des Nations Unies, au fichier UN-I-QUE et au système à disques optiques, et encourage la Bibliothèque à développer encore ces activités;

44. *Se félicite également* du rôle que joue le Département de l'information dans l'intensification de la collaboration entre les bibliothèques des institutions des Nations Unies, en particulier dans la constitution d'un catalogue central de l'ensemble du système des Nations Unies accessible en ligne, qui permettra de retrouver les données bibliographiques de tout document détenu par l'une des bibliothèques des institutions des Nations Unies et d'explorer la documentation et les bases de données électroniques que tiennent ces bibliothèques, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-quatrième session, de l'état de la question dans le contexte du rapport qu'il fera sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation;

45. *Prie* le Département de l'information de poursuivre la mise au point d'un système intégré à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, et prie le Secrétaire général de rendre compte de ses conclusions au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session, dans le contexte du rapport qu'il fera sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation;

IX. Moyens traditionnels de communication : radio, télévision, presse

46. *Accueille avec satisfaction* le rapport intérimaire¹² et le rapport final¹³ du Secrétaire général sur le projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale à

l'Organisation des Nations Unies, se félicite du vaste réseau de partenariats établi dans les pays membres avec des diffuseurs locaux, régionaux et nationaux et estime, comme le Secrétaire général, que le projet aide le Département de l'information à atteindre son objectif général consistant à faire comprendre l'activité de l'ONU à des millions d'auditeurs dispersés dans le monde entier et qu'il est un des exemples les plus réussis de la réorientation des activités du Département;

47. *Décide*, compte tenu de la réussite du projet pilote et de l'importance de la distribution de ses programmes et des partenariats établis, d'augmenter la capacité de radiodiffusion internationale de l'ONU dans les six langues officielles;

48. *Prie* le Secrétaire général de communiquer pour examen aux commissions pertinentes de l'Assemblée générale des éléments d'information qui justifient les ressources demandées pour accroître la capacité de radiodiffusion internationale au cours de l'exercice biennal 2002-2003, notamment des renseignements sur les possibilités de financement extrabudgétaire ou de réaffectation de ressources;

49. *Prie également* le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information, à sa vingt-cinquième session, un rapport sur la création d'une radio internationale à l'ONU qui contienne des informations sur le nombre estimatif de ses auditeurs obtenues auprès des radios locales, nationales et régionales associées, afin que le Comité se prononce sur l'avenir de cette radio;

50. *Souligne* que la radio est l'un des médias les plus économiques dont dispose le Département de l'information, que sa portée est considérable et qu'elle constitue un instrument important au service des activités de l'Organisation des Nations Unies dans des domaines tels que le développement et le maintien de la paix, conformément à la résolution 48/44 B de l'Assemblée générale;

51. *Prend note* des efforts déployés actuellement par le Département de l'information pour fournir directement des programmes aux stations de radiodiffusion du monde entier dans les six langues officielles et dans certaines autres langues et souligne que l'impartialité et l'objectivité

doivent présider aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

52. *Prie* le Département de l'information, eu égard aux exigences de l'efficacité et de l'expansion des services d'information de la Radio des Nations Unies, de promouvoir au besoin l'emploi de langues non officielles pour répondre aux besoins d'information des auditeurs;

53. *Encourage* le Département de l'information à continuer d'inclure dans ses programmes de radio et de télévision des émissions répondant spécifiquement aux besoins des nations en développement;

54. *Constate avec satisfaction* que le Département de l'information poursuit l'exécution d'un programme à l'intention des journalistes de la radio et de la presse écrite des pays en développement et des pays en transition, et demande que ce programme se poursuive selon les mêmes modalités, tout en accueillant un plus grand nombre de stagiaires de ces pays;

55. *Souligne* que toutes les publications du Département de l'information, conformes aux mandats existants, doivent répondre à un besoin précis, ne pas faire double emploi avec d'autres publications des Nations Unies et être produites au moindre coût;

X. Site Web de l'Organisation des Nations Unies

56. *Note* que le Secrétaire général devrait encore, outre les efforts appréciables qu'il déploie actuellement, élaborer des propositions visant au développement, à la mise à jour et à l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation des Nations Unies en vue d'atteindre en fin de compte la parité absolue entre les langues officielles de l'Organisation, et le prie de rendre compte de ses résultats au Comité de l'information, à sa vingt-quatrième session;

57. *Prie* le Secrétaire général, en attendant qu'elle ait pris une décision sur les propositions qui lui seront présentées pour assurer le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation, de veiller, dans toute la mesure possible et en maintenant en activité un site exact et à jour, à ce que

les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues pour ce site soient équitablement réparties de façon durable entre toutes les langues officielles;

58. *Prie* le Département de l'information, en sa qualité de Webmestre de l'Organisation, de mener les efforts tendant à créer sur l'Internet un portail central donnant accès à tous les sites Web des institutions des Nations Unies, de préférence dans le cadre d'une coopération couvrant l'ensemble du système, et permettant de rechercher et de consulter les informations offertes sur tous ces sites à partir d'un point de départ unique, et prie le Secrétaire général de rendre compte de ces efforts au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session, dans le contexte du rapport qu'il présentera sur la réorientation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication;

59. *Souligne* qu'il importe que le public ait accès à la collection des traités des Nations Unies et à la documentation des organes délibérants de l'Organisation;

60. *Félicite* la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui d'avoir assuré la mise en place de l'équipement technique nécessaire au raccordement imminent du système à disques optiques au site Web de l'Organisation;

61. *Reconnaît* que le raccordement du système à disques optiques au site Web de l'Organisation sera d'une utilité considérable pour la réalisation des objectifs de celle-ci puisque le grand public aura accès à toute sa documentation parlementaire dans les six langues officielles, et souligne que l'intégration du système à disques optiques au site Web de l'Organisation sera l'une des mesures de promotion du multilinguisme de ce site et qu'elle permettra d'élargir les compétences de tous les services du Secrétariat;

62. *Prend note avec intérêt* du service de dépêches d'alerte assuré par courrier électronique par le Département de l'information, et insiste pour que l'on veille particulièrement à ce que les nouvelles d'actualité et les dépêches de ce service soient exactes, impartiales et sans parti pris;

63. *Encourage* le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Département de

l'information, à tirer pleinement parti des derniers progrès de la technologie de l'information, y compris l'Internet, pour diffuser de façon économique et rapide des informations sur l'Organisation selon les priorités fixées par l'Assemblée générale et compte tenu de la diversité linguistique de l'Organisation;

64. *Encourage* la mise à disposition d'un plus grand nombre de programmes de la Radio des Nations Unies, dans toutes les langues disponibles, sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

XI. Observations finales

65. *Reconnaît* qu'une collaboration constructive doit s'instaurer entre la direction du Département de l'information et les membres du Comité de l'information, et prie le Département de l'information d'organiser tous les trois mois, en consultation avec le Président, des rencontres non officielles avec les membres du Comité pour examiner le travail en cours au Département et prie celui-ci, au moment où il prépare ces rencontres, d'inviter les membres du Comité à proposer des sujets de discussion deux semaines au moins avant la date prévue;

66. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-quatrième session, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

67. *Prie* le Comité de l'information de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-septième session;

68. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

Notes

¹ A/AC.198/2001/10.

² A/AC.198/2001/7.

³ Résolution 55/2.

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3 (A/55/3)*, chap. III, par. 17.

⁵ A/54/2000.

⁶ A/AC.198/2001/2.

⁷ A/AC.198/2000/10.

⁸ A/52/871-S/1998/318.

⁹ A/AC.198/2001/4.

¹⁰ A/AC.198/2001/5.

¹¹ A/55/507 et Add.1.

¹² A/AC.198/2001/7.

¹³ A/AC.198/2001/10.

Annexe I

Déclaration liminaire du Président du Comité de l'information à la reprise de la vingt-troisième session du Comité

[Original : français]

À la clôture de sa session annuelle, le 11 mai dernier, le Comité de l'information avait décidé de reprendre sa session au début septembre afin d'examiner le rapport final du Secrétaire général sur les résultats de l'exécution du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies et de mettre la dernière main aux recommandations qui seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

Le rapport final (A/AC.198/2001/10) a été soumis par le Secrétariat aux membres du Comité dans les meilleurs délais et le Comité est donc en mesure, à cette reprise de sa vingt-troisième session, d'examiner au fond la question de la création d'une station de radiodiffusion internationale à l'Organisation des Nations Unies.

Avant d'aborder le sujet qui nous réunit aujourd'hui, je souhaiterais partager avec vous mes impressions sur le travail accompli depuis le mois de mai par le département de l'information. En ma qualité de nouveau Président de notre comité et afin d'être mieux à même de guider nos travaux, j'ai entrepris de visiter différents organes du Département et j'ai pris connaissance personnellement de quelques-unes de ses nombreuses activités. Qu'il me soit permis de dire ici que j'ai été impressionné par l'excellent travail accompli par le Département, souvent dans des conditions difficiles et avec des moyens limités. Le mérite en revient d'abord à son chef intérimaire, Shashi Tharoor qui, avec son extraordinaire énergie, son immense créativité et sa sage gestion, a su tirer le meilleur parti pour l'Organisation d'un personnel auquel je tiens également à rendre hommage.

Le sujet de notre reprise de session est limité, mais important, puisqu'il consiste à recommander à l'Assemblée générale la politique que l'Organisation doit adopter en matière de radio. Plus spécifiquement, le Comité de l'information, après examen des résultats du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale à l'ONU, projet qui fut lancé en août 2000, et se prolongera jusqu'au 31 décembre 2001, doit recommander le suivi à donner à cette acti-

tivité. Notre tâche sera donc lourde de conséquences puisqu'il nous revient de donner sa direction à l'activité radio de l'ONU. Je souhaiterais à cet égard faire deux séries de remarques, l'une sur le fond, l'autre sur la procédure.

La radio demeure le média le plus populaire et le plus répandu du monde. De nos jours, dans les pays moins développés comme dans les pays industrialisés, dans les villes comme dans les endroits les plus reculés de nos campagnes, pour les individus ou pour les plus pauvres d'entre eux, les communautés ont une radio ou au moins un transistor et ont accès aux informations du monde. La radio est omniprésente. Alors que le fossé numérique continue de diviser le Nord et le Sud, la radio unit notre planète.

Depuis longtemps, un certain nombre de pays ne s'y sont pas trompés et ont favorisé la création de stations diffusant sur ondes courtes à travers le monde des informations émanant de leur capitale.

Dans le domaine de la radio, l'ONU, après avoir diffusé pendant près de 40 ans ses émissions sur les ondes d'une grande station de radiodiffusion, « la Voice of America », en était revenue depuis 1986 à diffuser ses émissions principalement par le biais de l'envoi de bandes et de cassettes.

Le projet pilote a révolutionné cette approche et, depuis un an, l'Organisation diffuse des bulletins d'information quotidiens en direct dans les six langues officielles. Monsieur Tharoor nous donnera les détails de ce projet qui a modernisé de façon radicale la diffusion radio quand il présentera le rapport final du Secrétaire général.

Mais nous devons tous être conscients du fait que, maintenant, dans une centaine de pays, la voix des Nations Unies, au sens réel du terme, est entendue par des millions d'auditeurs et qu'elle l'est dans les six langues officielles de l'Organisation.

Et c'est à nous, Comité de l'information, de dire si cette voix doit continuer à se faire entendre, et à retentir de plus en plus fort, en proposant le suivi à donner au projet. Le Département de l'information n'a pas

de mandat dans ce domaine après la fin de l'année et il nous revient de recommander la continuation ou la fin du projet.

Pour ce faire, notre comité dispose de trois jours de réunion. Je souhaiterais vous informer qu'afin de planifier au mieux l'utilisation de cette courte période, j'ai convoqué vendredi dernier, le 31 août, une réunion de notre bureau. C'est sur la base de ses délibérations que je ferais les propositions suivantes.

L'objet de notre reprise est, comme il est dit au paragraphe 1 du rapport final du Secrétaire général, de permettre à l'Assemblée générale de prendre une décision définitive sur les autorisations et ressources nécessaires à la création d'une station permanente de radio internationale à l'ONU. De façon plus précise, le Comité est appelé à réexaminer le chapitre IX, « Moyens traditionnels de communication : radio, télévision, presse », du dispositif du projet de résolution B, intitulé « Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information », contenu dans le rapport du Comité¹. Plus particulièrement, le Comité se penchera sur les paragraphes 46 et 47 du projet de résolution B en vue d'en modifier le texte dans le sens voulu.

Au niveau de l'organisation de nos travaux, nous voudrions proposer qu'à cette séance d'ouverture, après la présentation du rapport final par le Chef intérimaire du Département de l'information et les remarques sur l'aspect des ressources dont devrait disposer une station permanente de radio par le Directeur de la planification des programmes et du budget du Département de la gestion, les propositions de texte relatives aux paragraphes 46 et 47 soient introduites. Par la suite, les propositions de texte seront l'objet de consultations informelles débouchant demain sur la présentation du projet de rapport à l'occasion d'une séance formelle, suivi 24 heures plus tard, le lendemain, vendredi 7 septembre, par l'adoption du rapport. J'espère que ces propositions qui ont l'aval du Bureau conviennent aux membres du Comité et nous permettront de conclure ainsi définitivement et avec succès la vingt-troisième session du Comité de l'information.

En conclusion, je voudrais exprimer la conviction que les membres du Comité de l'information sauront faire preuve à cette réunion du même esprit de consensus que celui qui a marqué la première partie de notre session en mai.

L'Organisation, qui a été revivifiée par le Sommet du Millénaire, a besoin plus que jamais d'un Département de l'information doté de moyens de communication modernes et efficaces. Je lance un appel à vous tous, membres du Comité, pour qu'ensemble nous relevions le défi et choissions pour l'Organisation la meilleure politique de radio possible pour le XXI^e siècle. Que la radio dont la portée est universelle et qui unit tous les citoyens du monde soit également l'un des moyens pour le Comité de l'information de faire entendre sa voix, une voix forte et unie.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 21 (A/56/21).*

Annexe II

Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information à la reprise de la vingt-troisième session du Comité de l'information

[Original : anglais]

C'est, pour moi, un privilège que de prendre la parole devant le Comité de l'information au début de la reprise de sa vingt-troisième session et de présenter le rapport final du Secrétaire général sur les résultats du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale à l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/10).

Au mois de mai dernier, comme vous vous en souvenez, dans le paragraphe 46 du projet de résolution B que le Comité a présenté à l'Assemblée générale, l'Assemblée accueillait avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du projet pilote et pensait comme lui que la réalisation de ce projet « était l'un des exemples les plus réussis de réorientation des activités du Département de l'information ».

Dans le paragraphe 47 du même projet de résolution, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information un rapport final sur les résultats du projet pilote et déclarait qu'elle entendait prendre pendant sa cinquante-sixième session une décision définitive sur les autorisations et les ressources nécessaires à la création d'une station permanente de radio internationale à l'Organisation des Nations Unies.

L'émission quotidienne d'information de 15 minutes qui est diffusée dans les six langues officielles est une innovation révolutionnaire dans les efforts du Département de l'information visant à communiquer son message de manière plus efficace en direction d'une audience mondiale. À l'aide d'un moyen de communication universellement accessible, l'ONU a été capable grâce à ce projet pilote de diffuser des informations sur l'actualité de l'Organisation dans toutes les régions du monde. Des steppes d'Asie centrale aux villages les plus isolés du désert de Gobi, en passant par les montagnes des Andes, et les rues du Caire, de Karachi et de New York, on peut désormais entendre les présidents, les premiers ministres et les ambassadeurs évoquer les problèmes internationaux devant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ainsi que le Secrétaire général et ses collaborateurs depuis le Siège et sur le terrain. On compte véritablement des

dizaines de millions d'auditeurs de par le monde qui sont informés chaque jour de ce que leur organisation fait pour améliorer leur vie et rétablir la sécurité dans des régions touchées par des conflits.

Et il ne s'agit pas seulement d'informations concernant le Siège. En fait, près de 60 % du contenu des programmes quotidiens concerne les activités de l'ONU dans le monde entier, et les auditeurs peuvent ainsi écouter un commandant des Casques bleus parler des progrès d'une mission de maintien de la paix dans le désarmement de combattants, ou une famille de paysans décrire la façon dont un programme des Nations Unies de lutte contre la désertification aide son village à rendre les terres plus fertiles.

Comme vous pouvez l'imaginer, le programme pilote constitue une réalisation historique non seulement pour le Département de l'information mais aussi pour l'Organisation elle-même, qui n'avait jamais été capable de communiquer avec autant d'auditeurs à travers le monde. Nous devons remercier nos centaines de stations radio partenaires qui ont rendu tout cela possible en consacrant un créneau horaire dans leur grille de programmes quotidiens aux émissions de l'ONU. Nous sommes également très reconnaissants envers les États Membres qui ont encouragé leurs stations nationales à considérer nos demandes avec bienveillance. Comme indiqué dans le présent rapport, ces stations ont une audience nationale et internationale considérable; il s'agit notamment de Radio Chine internationale, de la Federal Radio Corporation of Nigeria, de Radio Caracas, de Voice of Russia, de Radio Caire, d'Afrique No 1, du Canal Éducatif de la Francophonie et de la Caribbean Media Corporation, ainsi que de nombreuses autres.

Les émissions de radio de l'ONU ont redynamisé les activités du Département et ont également permis à l'Organisation de s'ouvrir sur l'extérieur, de rendre son activité plus transparente et de se faire entendre au niveau local, but de toutes ses activités d'information.

On peut mesurer le succès de ce projet en lisant la lettre que nous a adressé en juillet dernier le directeur général de Radio Chine internationale, notre partenaire

le plus important. Faisant l'éloge des émissions d'informations quotidiennes, il a écrit qu'elles « avaient suscité un énorme intérêt de la part des auditeurs chinois, car il s'agit de la seule émission produite directement par l'ONU ». De nombreux auditeurs lui avaient écrit pour transmettre leur félicitations à la Radio des Nations Unies.

Je voudrais ajouter que le projet de station de radio est, avec le Service d'information des Nations Unies qui doit être lancé à la fin de ce mois-ci, le composant essentiel des efforts déployés par le Département en vue de combler le fossé entre les pays industrialisés et les pays en développement concernant la disponibilité des médias afin de faire savoir immédiatement ce qui se passe à l'ONU.

Comme vous le savez, dans la plupart des pays en développement, les médias ne disposent pas des ressources suffisantes pour envoyer des correspondants permanents au Siège de l'Organisation. Autre point important, je voudrais également insister ici sur le fait que les émissions de radio étant diffusées dans les six langues officielles, le projet constitue un exemple marquant de la volonté du Département de respecter le multilinguisme et la parité totale entre les langues officielles de l'Organisation.

Dans la recherche quotidienne d'informations actuelles par le Département, notre émission en direct offre de nouvelles occasions en vue de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies. Les producteurs de la Radio des Nations Unies sont en contact avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes, ainsi qu'avec les centres d'information des Nations Unies et les missions de maintien de la paix, afin de puiser dans le vaste réservoir d'information de l'ONU. Ainsi, à l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, la Radio des Nations Unies avait quatre producteurs à Durban qui envoyaient des rapports quotidiens pour une émission d'information et de reportages. Comme vous pourrez le constater avec la petite présentation vidéo qui suit, ces rapports concernaient tous les thèmes de la Conférence, et non pas simplement ceux que la plupart des médias avaient choisi d'aborder exclusivement.

Nos émissions de radio en direct sont disponibles presque instantanément sur le site Web de l'ONU, et sont diffusées grâce à des accords avec des stations partenaires internationales, nationales et régionales et par l'intermédiaire de réseaux de communication dans le monde entier via satellite, transfert de fichier électronique, ondes courtes et lignes de téléphone. Certaines stations qui produisent leurs propres émissions ont également commencé à utiliser des parties de nos émissions. Je dois cependant reconnaître que la vétusté de notre infrastructure de radiodiffusion représente une difficulté en vue de la diffusion la plus large possible de nos émissions quotidiennes et nous envisageons de nouvelles possibilités qui nous permettraient d'élargir notre audience.

J'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage à tous ceux qui travaillent à la Section de la radio. Étant donné les pressions importantes auxquelles sont soumises toutes les grandes stations, le fait qu'un nombre aussi important d'entre elles aient accepté de consacrer un quart d'heure aux bulletins d'information de l'ONU dans leur grille quotidienne de programmes témoigne de la qualité des programmes produits par notre équipe. Je souhaiterais également rendre hommage à l'enthousiasme des membres du personnel : ils arrivent tôt tous les jours afin de recueillir les informations sur les activités de l'Organisation dans le monde entier et ils sont également présents tous les jours fériés au Siège de l'ONU, qu'il s'agisse de la fête du travail cette semaine, de Thanksgiving ou de Noël.

Le Comité de l'information a toujours été conscient de l'importance de la radio en tant que moyen économique et de portée considérable, particulièrement dans les pays en développement. Pour sa part, le Département remercie le Comité pour sa clairvoyance et ses conseils visant à encourager la Radio des Nations Unies à se donner les moyens de diffuser le message de l'Organisation directement dans les foyers du monde entier, et par là même, à s'imposer en tant que station de radiodiffusion de dimension internationale.

Nous nous trouvons cependant à un tournant décisif. Le Département n'a pas les autorisations pour continuer les émissions de radio en direct après la fin de cette année. Par conséquent, aucune ressource n'est prévue au budget pour le prochain exercice. Comme vous pouvez le constater au vu du paragraphe 29 du rapport final, au cas où l'Assemblée générale déciderait de prolonger le projet, on évalue à quelque 3,5 mil-

lions de dollars le montant des ressources qui seraient nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003.

Jusqu'à présent, on évalue à 1,9 million de dollars le coût total du projet pilote au 31 décembre 2001, financé par des ressources existantes du Département, mais réaffectées, il faut malheureusement le reconnaître, aux dépens de certaines de nos activités ordinaires. Il faut noter en outre qu'aucune ressource extrabudgétaire n'a été prévue à l'appui du projet, et il n'est pas permis d'être optimiste à ce sujet.

J'ose espérer que les éminents membres de ce comité conviendront avec leur Président que la Radio des Nations Unies a la possibilité de transformer la façon dont le message de l'Organisation est transmis à son audience internationale. Les États Membres doivent décider si le Département doit s'appuyer sur son succès et transformer un projet pilote en station permanente de radiodiffusion internationale. C'est bien évidemment à ce comité qu'il revient de faire les recommandations appropriées à l'Assemblée générale pour approbation lors de sa cinquante-sixième session.

Si vous le permettez, laissez-moi vous rappeler qu'avant l'avènement des émissions en direct, la procédure peu prometteuse – déplorable, en fait – consistait pour la Section de radio à enregistrer sur cassette des émissions intéressantes, qui étaient ensuite envoyées aux stations, mais arrivaient à destination souvent plusieurs semaines après. Bien évidemment, personne ne voudrait revenir à de telles pratiques, particulièrement depuis que nous avons pu constater avec nos auditeurs les avantages des émissions en direct, et il serait dommage d'abandonner les relations de travail efficaces et utiles que nous avons établies avec toutes les stations qui se sont associées à ce projet novateur et révolutionnaire.

Je voudrais conclure en rappelant le discours que le Secrétaire général a prononcé devant l'Assemblée générale en juin dernier à l'occasion de sa nomination pour un second mandat. Il avait alors exprimé l'espoir que d'ici cinq ans, les peuples du monde auraient le sentiment que l'ONU était plus proche d'eux, oeuvrant mieux pour répondre à leurs besoins et mettant leur bien-être au centre de ses préoccupations. Ainsi que le Président du Comité l'a clairement indiqué dans ses remarques, et je crois savoir que le Comité en conviendra avec lui, il est évident que les émissions quotidiennes en direct du Département de l'information serviraient d'instrument concret, et désormais éprouvé, en

vue d'aider le Secrétaire général à réaliser cette mission particulière de l'Organisation.